

GLOSSAIRE des APPELS À PROJETS

Le but de ce document est de **présenter le vocabulaire usuel** qui est utilisé **dans le montage de dossiers** en réponse à des appels à projets.

Ce vocabulaire a été réparti par niveau, du plus global au plus spécifique :

Niveau 1 : La vie d'un projet

Niveau 2- Les étapes de la réponse à un appel à projets

Niveau 3- Les éléments essentiels de la formalisation d'une réponse à un appel à projets

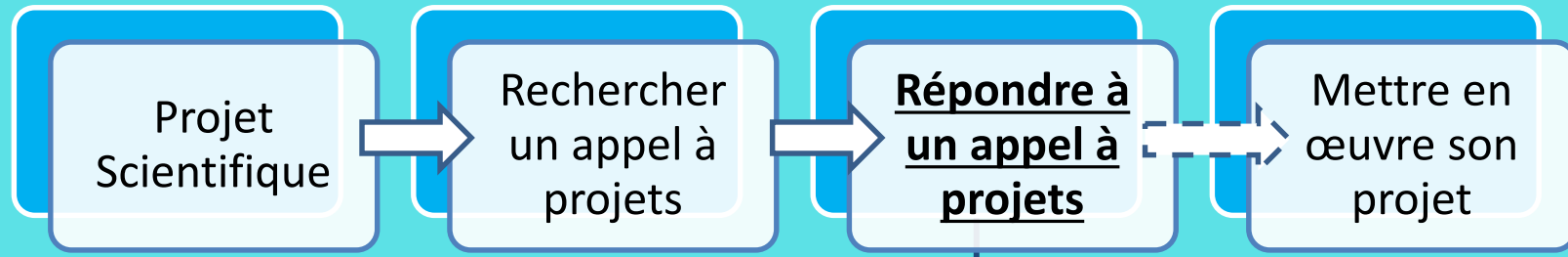


2 modes d'exploration et de lecture possibles :

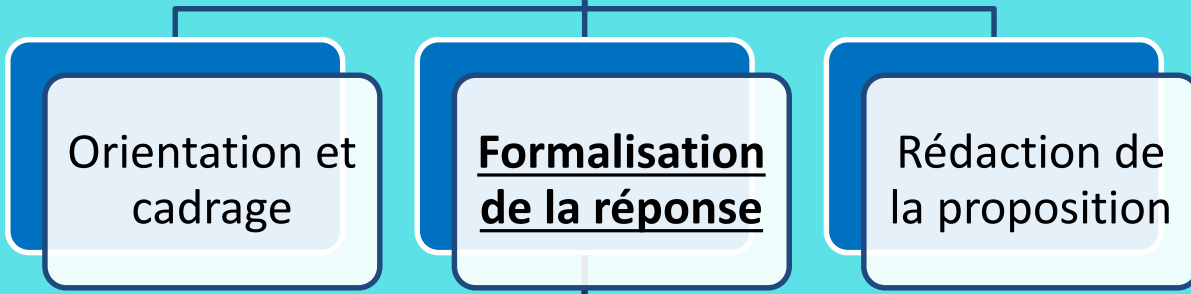
- soit en cliquant sur les mots soulignés puis sur la flèche en bas à gauche pour revenir en arrière
- soit en lisant linéairement le document

Carte du vocabulaire des appels à projets

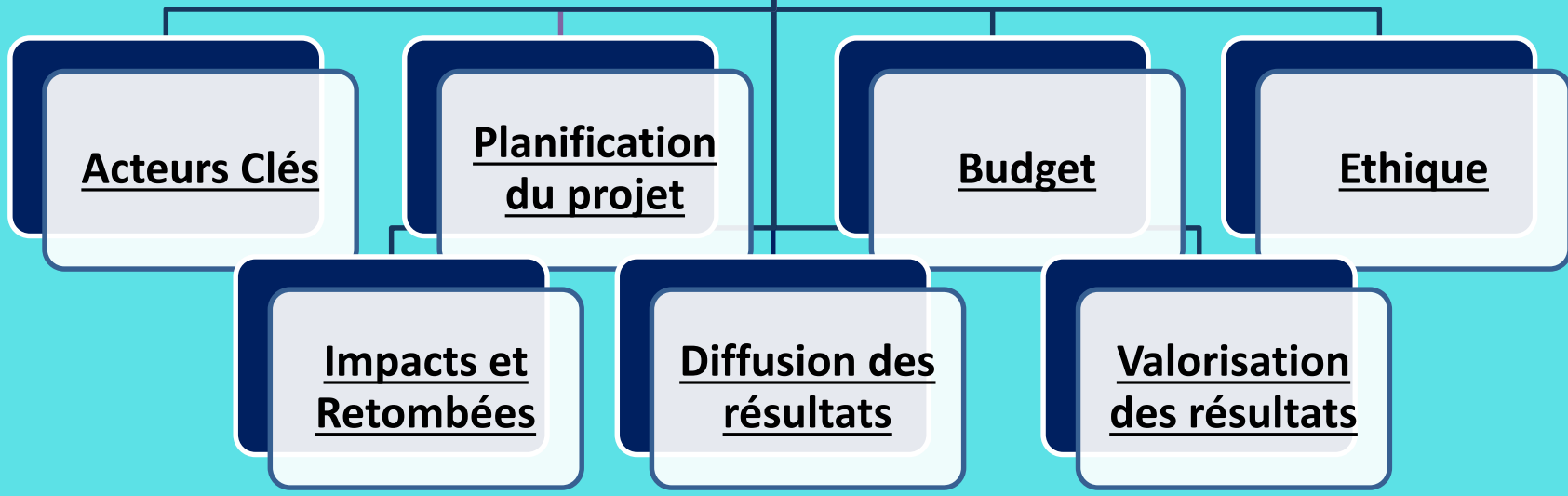
La vie d'un projet



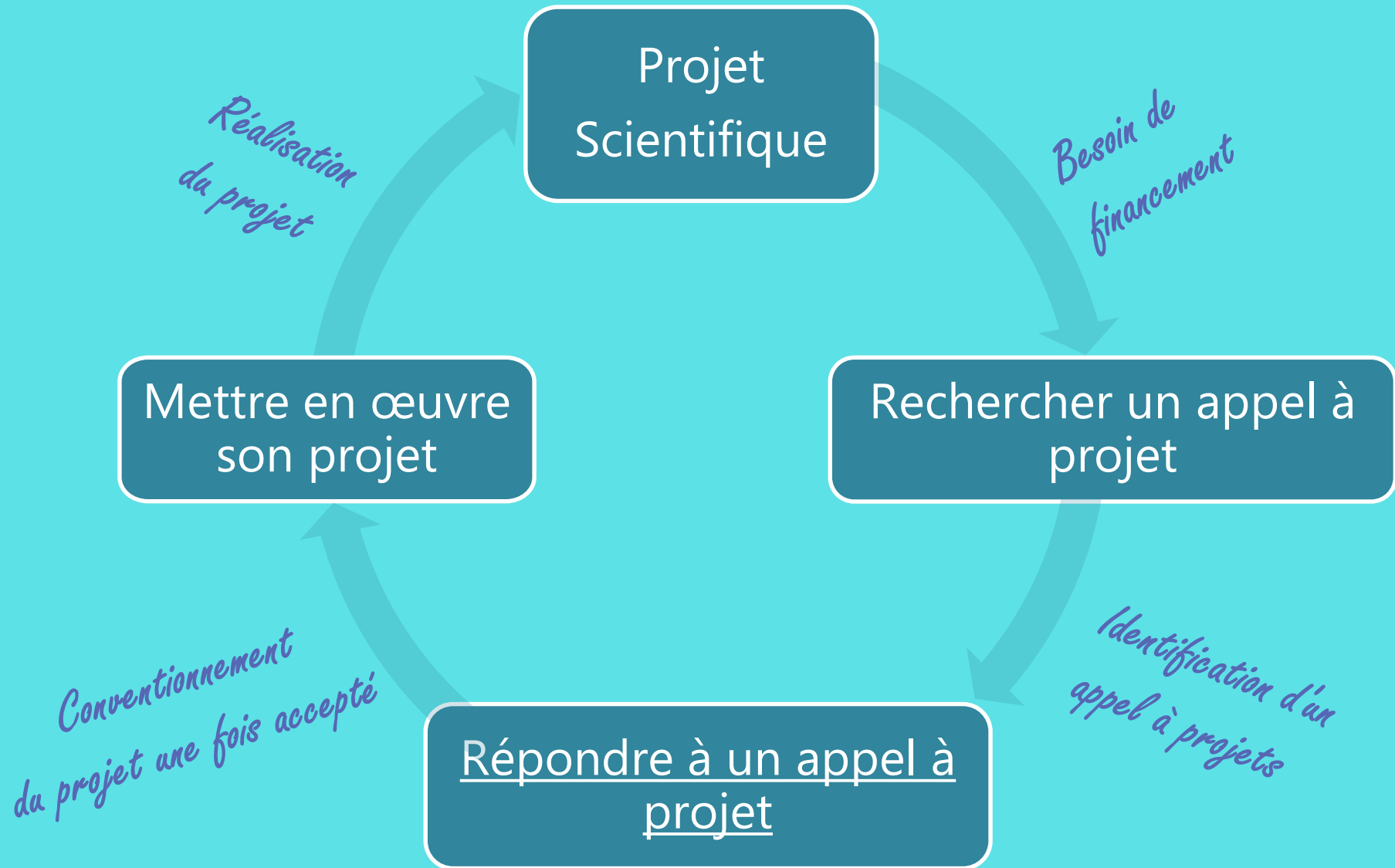
Les étapes de la réponse à un appel à projets



Les éléments essentiels d'une réponse à un appel à projets



LA VIE D'UN PROJET



RÉPONDRE À UN APPEL À PROJETS

Que faire ?

Comment s'organiser ?

Comment convaincre ?

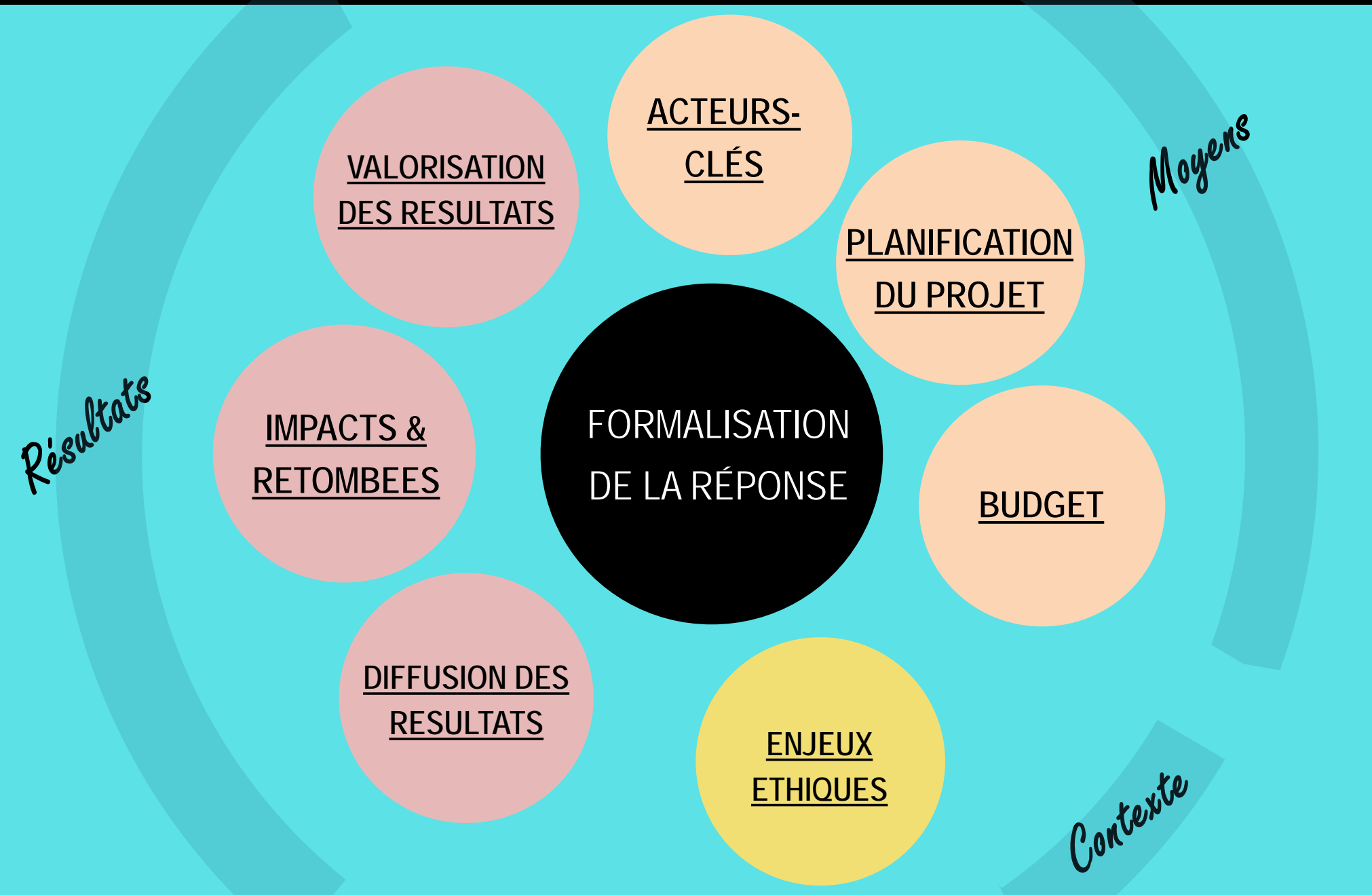
ORIENTATION
& CADRAGE

FORMALISATION
DE LA RÉPONSE

RÉDACTION
DE LA
PROPOSITION



FORMALISATION DE LA RÉPONSE



LES ACTEURS CLÉS DU PROJET

FINANCEURS

Ceux qui fournissent les ressources financières

CONSORTIUM

Ceux qui réalisent le projet

PARTENAIRES
NON
FINANCÉS

COORDINATEUR

BÉNÉFICIAIRES
DU
FINANCEMENT

PARTENAIRE(S)

PUBLICS
CIBLES
&
PARTIES
PRENANTES

Ceux qui bénéficient indirectement du projet

Les **publics-cibles** désignent les personnes ou les groupes de personnes que l'on cherche à atteindre au travers des activités du projet, notamment celles liées à la diffusion et l'exploitation des résultats.

Les **parties prenantes** (stakeholders) sont des acteurs, individuels ou collectifs, publics ou privés, concernés par tout ou partie du projet, et dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution).



PLANIFICATION DU PROJET

METHODOLOGIE

PLANIFICATION
DU PROJET

Description de la mise en oeuvre du projet.

Suivant les appels à projets, il est demandé de détailler cette planification de différentes manières, avec un formalisme imposé ou non.

CHRONOLOGIE

ACTIVITÉS
TÂCHES /
WORK
PACKAGES

JALONS /
MILESTONES

GESTION
DU RISQUE

LIVRABLES /
DELIVERABLES

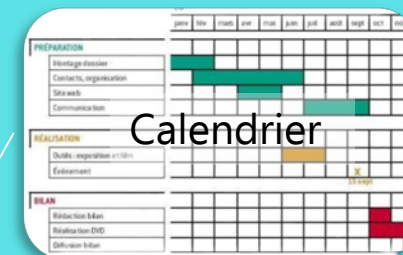


PLANIFICATION DU PROJET : Définitions essentielles

METHODOLOGIE

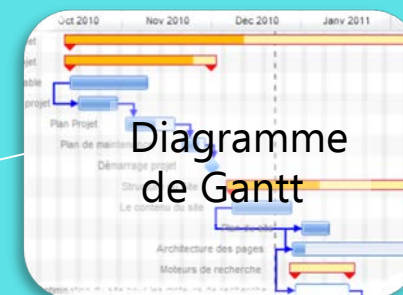
Désigne l'ensemble des démarches nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Il s'agit d'expliquer comment vous allez réaliser le projet, sur quelles approches vous allez vous baser, quels outils et quelles techniques vous allez utiliser.



Représentation graphique permettant de visualiser l'enchaînement des activités du projet et/ou les liens entre les works packages.
Exemples : calendrier, diagramme de Gantt, diagramme PERT...

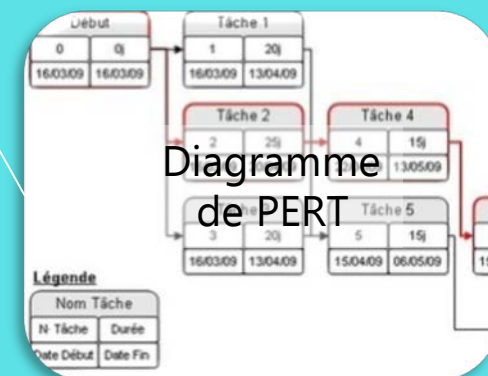
CHRONOLOGIE



ACTIVITÉS TÂCHES / WORK PACKAGES

Le projet de recherche proposé peut être découpé en lots de travail / en Work Packages (WP), chacun dédié à un ou plusieurs objectifs du projet.

Ceux-ci peuvent être ensuite sub-divisés en Activités ou Tâches précises qui permettent d'y répondre.



PLANIFICATION DU PROJET : Définitions complémentaires

LIVRABLES / DELIVERABLES

Productions liées aux activités du projet. Les livrables peuvent prendre la forme de rapport, document, logiciel, création d'une structure, etc. Ce sont les preuves qui sont transmises au financeur pour démontrer l'état d'avancement du projet.

JALONS / MILESTONES

Points de contrôle et de décision qui aident à suivre l'avancement du projet et à prendre des mesures correctives le cas échéant.

Description des risques identifiés et présentation des solutions de repli envisagées.

GESTION DU RISQUE

Echelle de niveau de risque (criticité) d'un évènement				
Probabilité d'occurrence	Très probable	moyen	élevé	extrême
	Probable	faible	moyen	élevé
	Peu probable	faible	faible	moyen
		Limité	Moyen	Important
Impact potentiel				

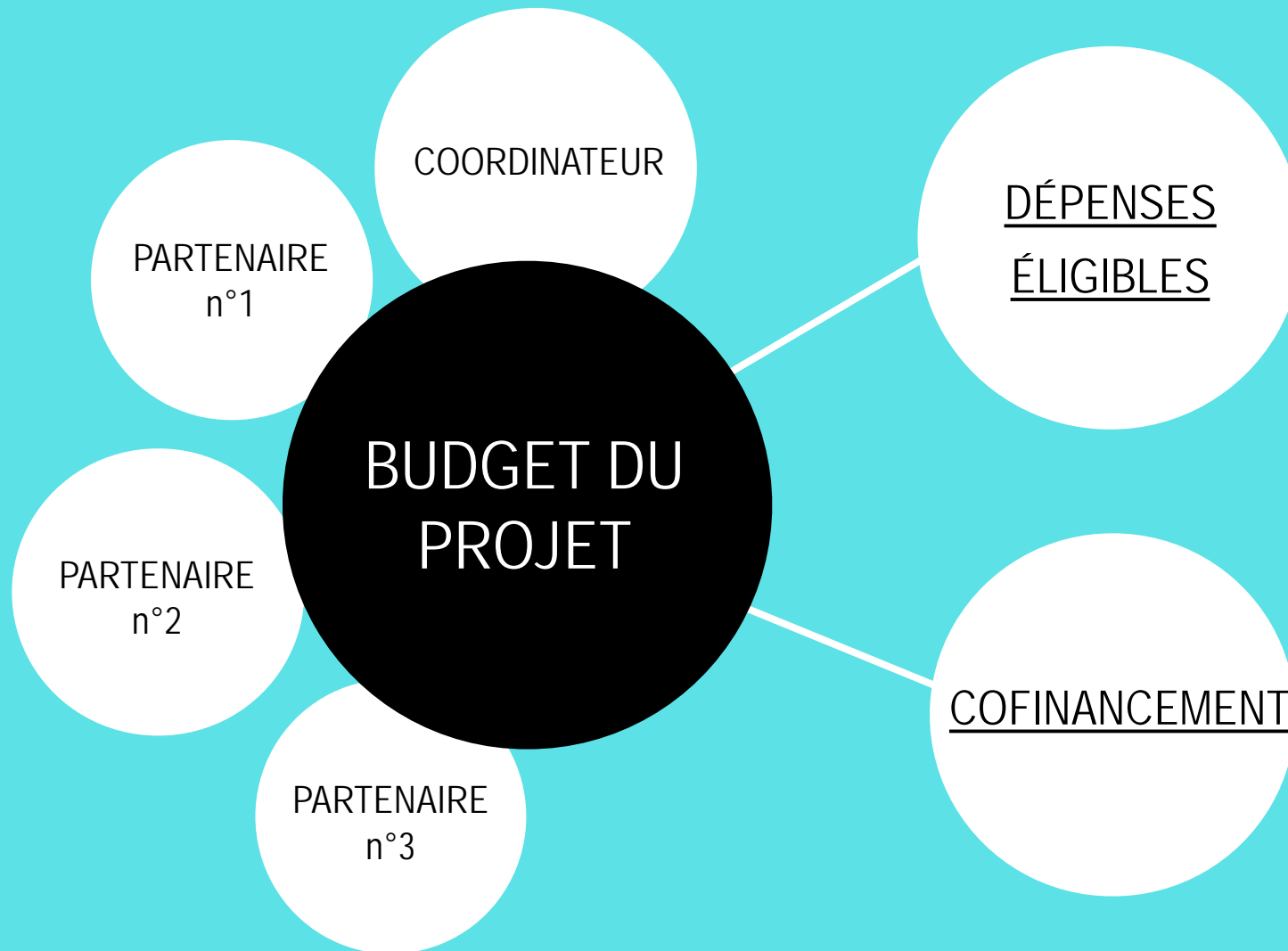
N°	Risque	Impact	P	G	C	Action

Exemple de présentation de gestion du risque

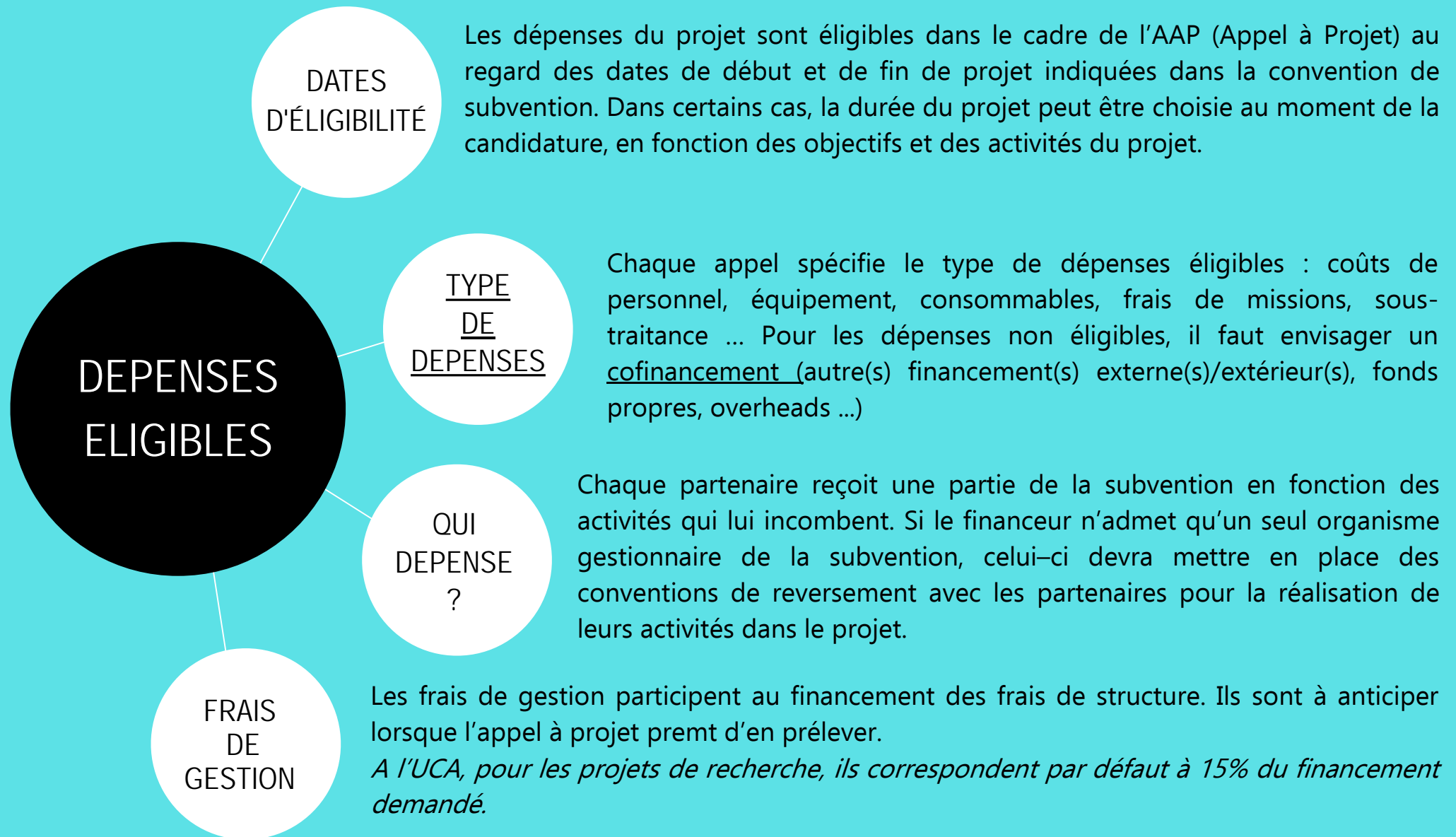
P : Probabilité
C = P x G G : Gravité C : Criticité P et G sont évaluées sur une échelle de 0 à 5



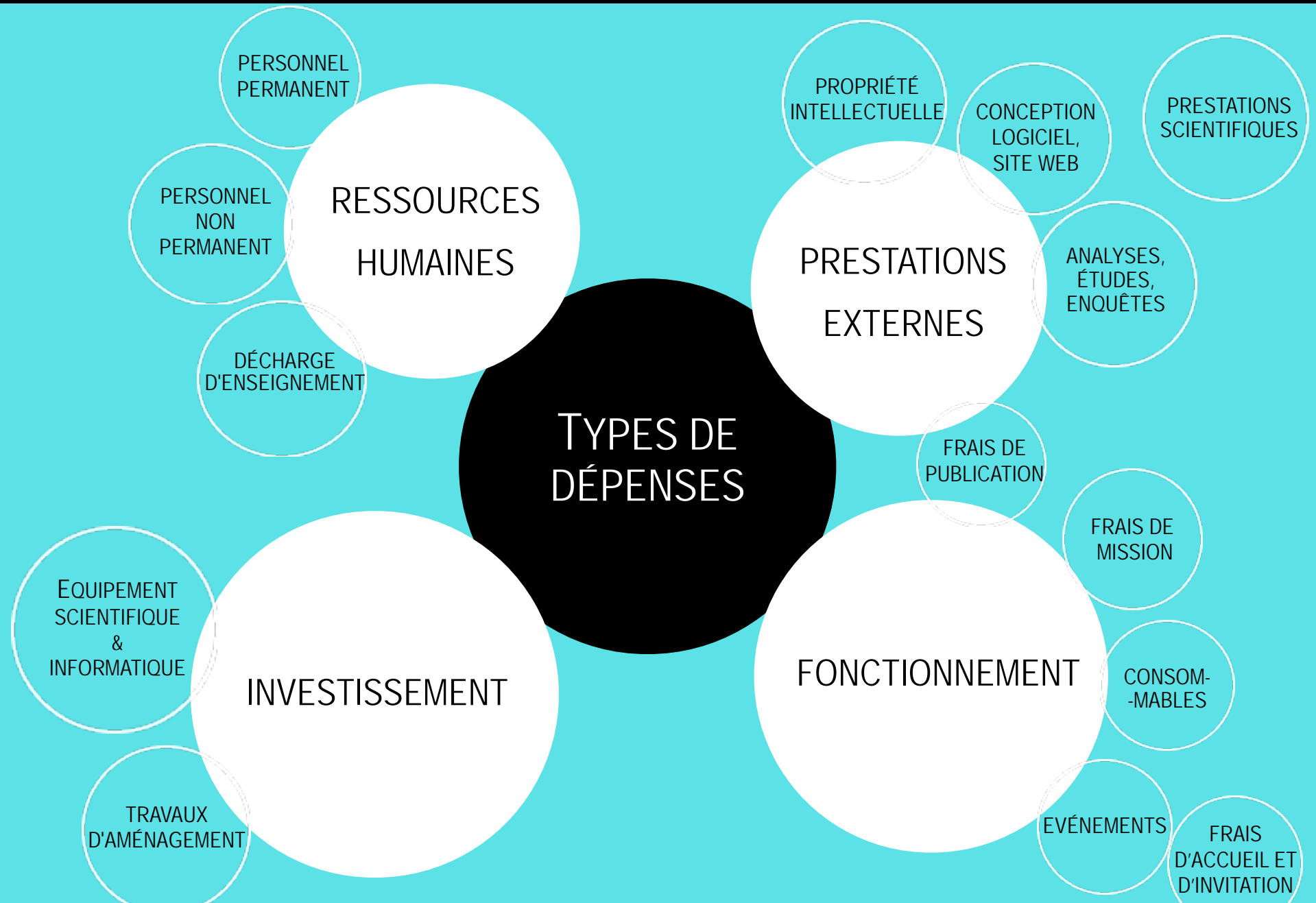
BUDGET DU PROJET



DEPENSES ELIGIBLES



TYPES DE DEPENSES PAR PARTENAIRE



COFINANCEMENT

Si l'ensemble des dépenses du projet n'est pas couvert par le financement dans le cadre de l'appel à projets, il faut prévoir un co-financement.



ENJEUX ETHIQUES

ENJEUX ETHIQUES

NB: A PRENDRE EN COMPTE
SELON LE PROJET.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES

Texte de référence européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

PROTOCOLE DE NAGOYA

Accord international sur la biodiversité qui vise un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de plantes, d'animaux, de bactéries ou d'autres organismes, dans un but commercial, de recherche, un but commercial ou de recherche.

COMITÉ DE PROTECTION DES PERSONNES

Comité d'éthique de la recherche qui s'assure que tout projet de recherche biomédicale sur l'être humain respecte diverses mesures médicales, éthiques et juridiques visant à la protection des personnes qui y participent.

COMITÉS D'ÉTHIQUE EN EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Comités reconnus comme autorités compétentes pour l'évaluation éthique des demandes d'autorisation de projets ayant recours au modèle animal. La règle des 3R visent à la Réduction, au Remplacement et au Raffinement des expériences conduites avec des animaux.



DIFFUSION DES RESULTATS

DIFFUSION DES RESULTATS

Partage des résultats du travail de recherche auprès de la communauté scientifique mais aussi auprès d'un public plus large.

OBJECTIFS

CIBLES

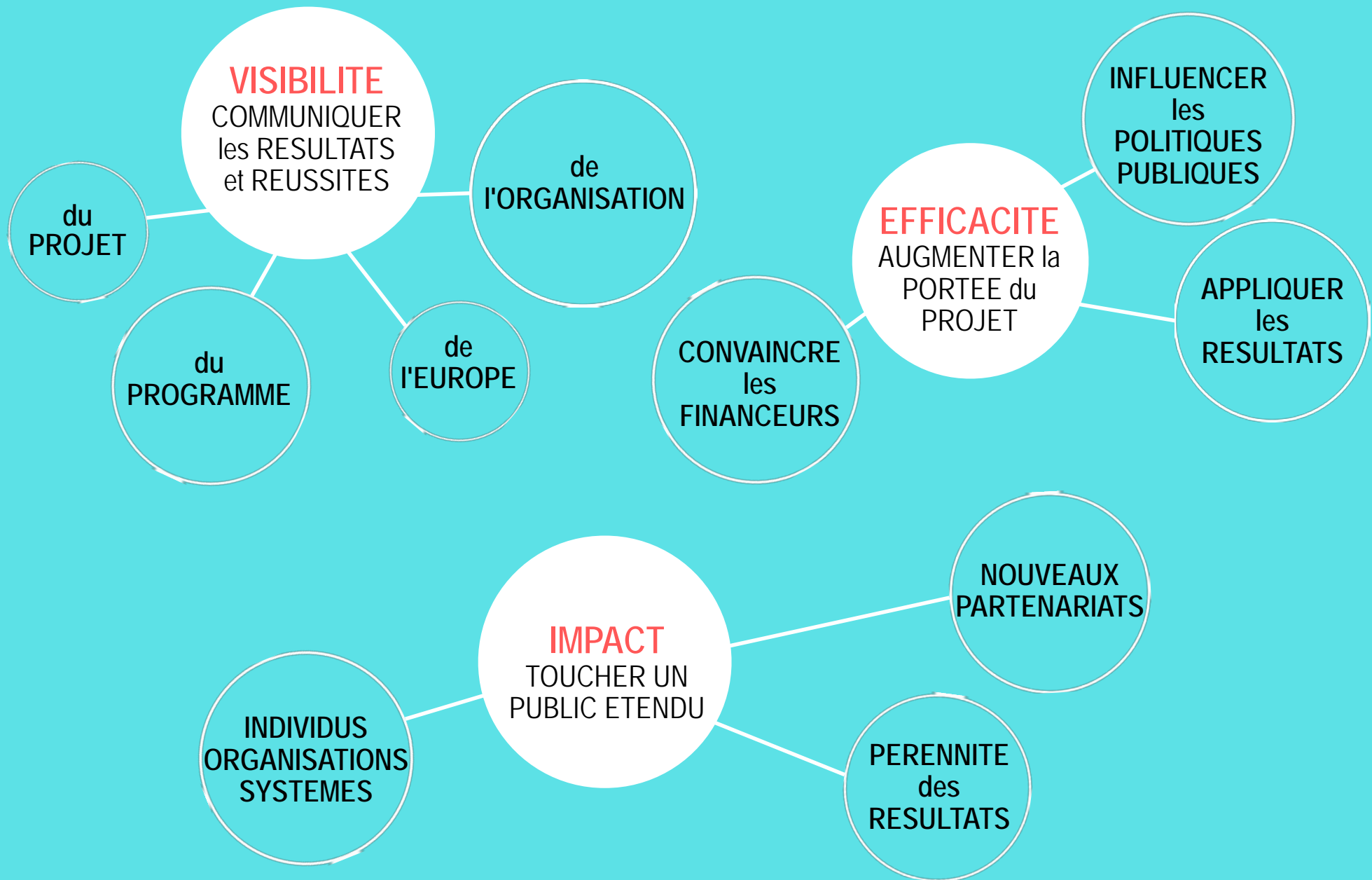
VECTEURS

OPEN
ACCESS

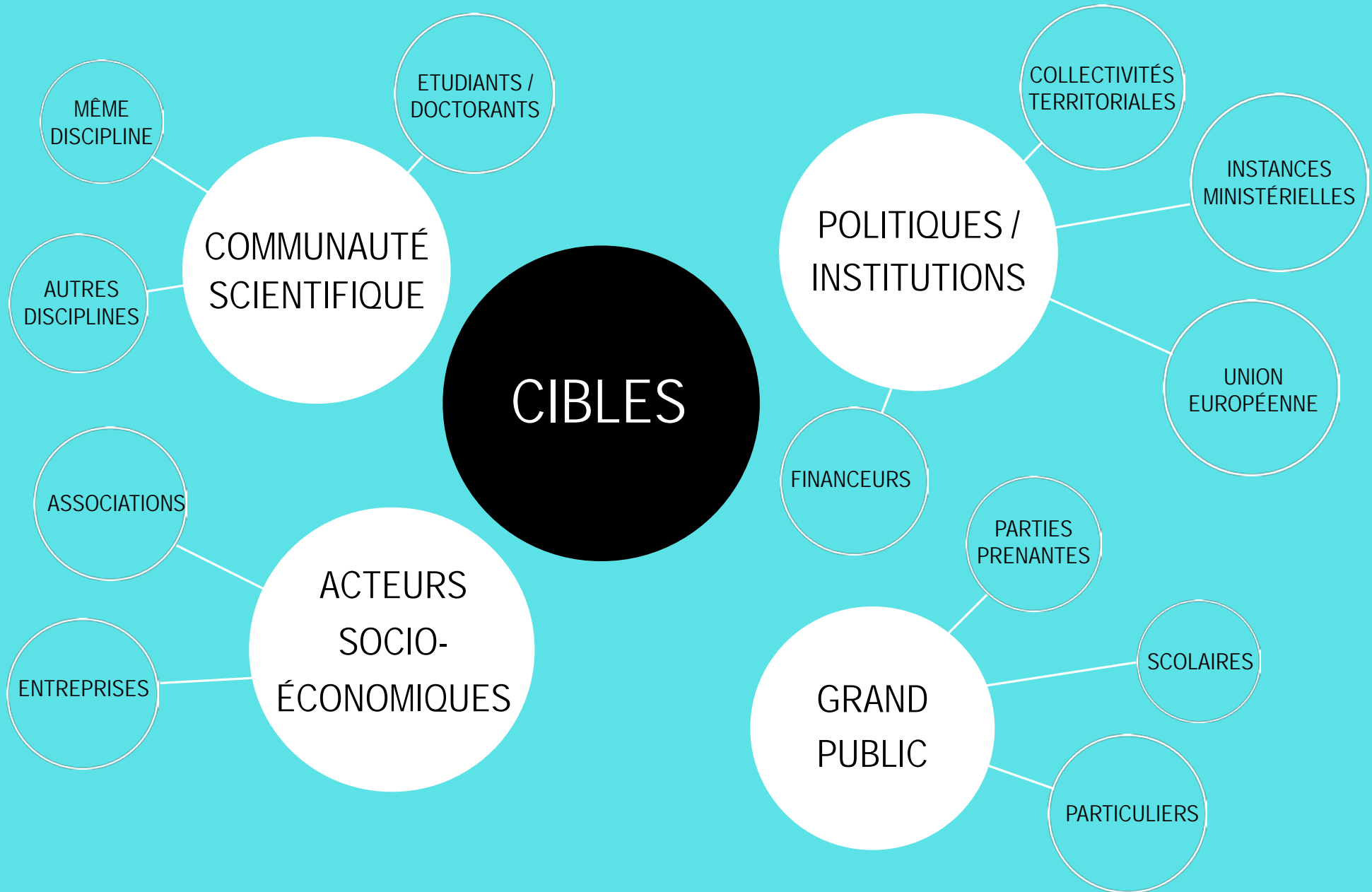
OPEN
DATA

PLAN DE
GESTION DES
DONNÉES

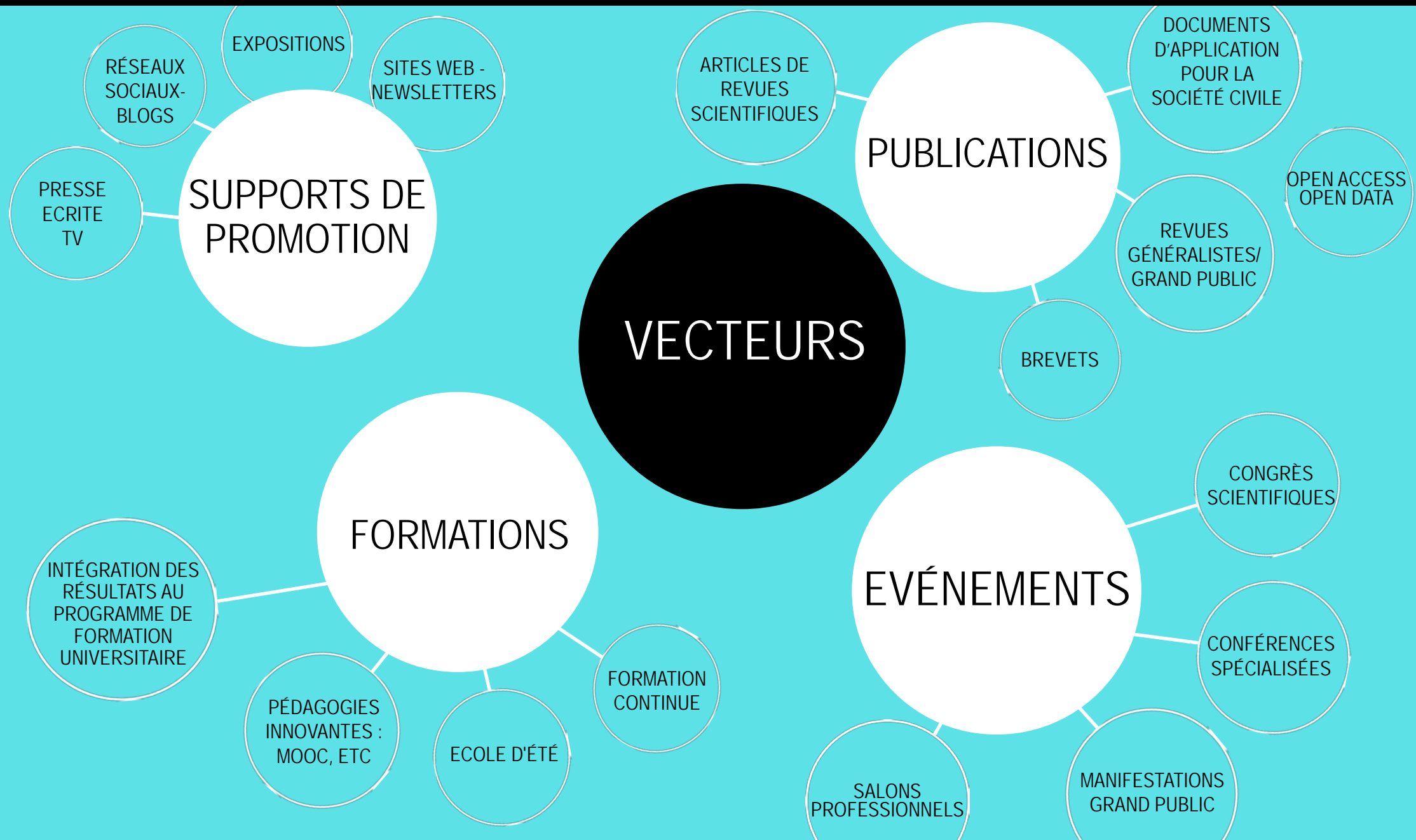
LES OBJECTIFS DE LA DIFFUSION DES RESULTATS



CIBLES



LES VECTEURS



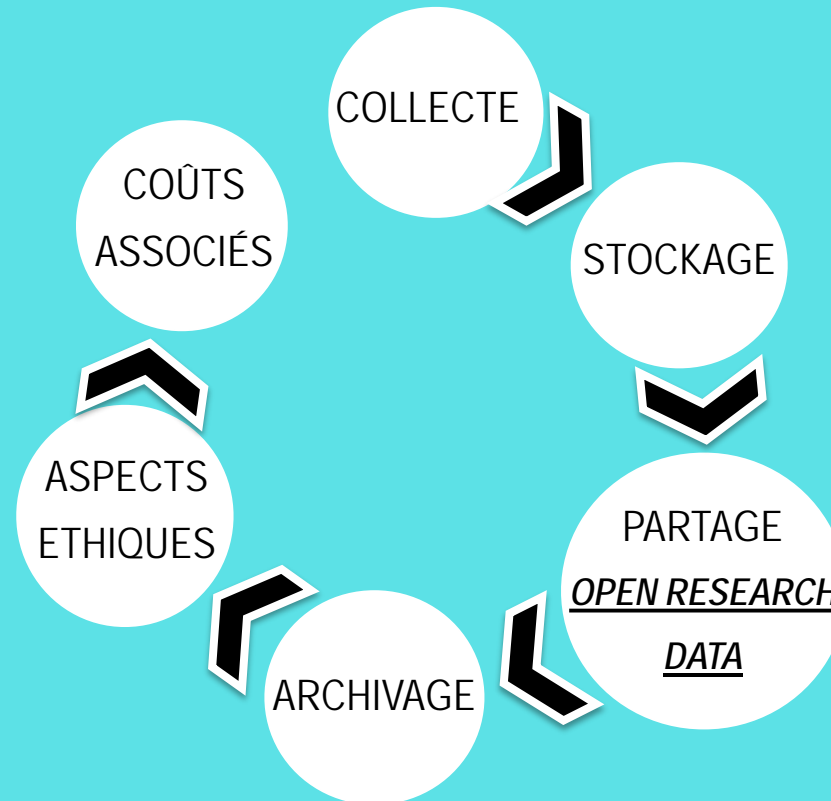
PLAN DE GESTION DE DONNEES

Le Plan de Gestion de Données (PGD) ou Data Management Plan (DMP) est un **document détaillant les types de données obtenues** durant le projet (mesures, logiciels, images, sons, etc.), ainsi que leur **cycle de vie**.
Ce plan est un livrable à fournir dans certains projets.

PLAN DE GESTION DE DONNEES

RESPECT DES
PRINCIPES
FAIR

Les données doivent respecter les principes FAIR, c'est-à-dire être



Faciles à trouver
Accessibles
Interopérables
Ré-utilisables



OPEN ACCESS

Mise en ligne en accès libre, large et gratuit, de toute information scientifique réutilisable.

OPEN ACCESS
TO PUBLICATIONS

COMMENT ?

LIVRES

CHAPITRES
D'OUVRAGE

QUOI ?

ARTICLES
SCIENTIFIQUES

ACTES DE
COLLOQUE

GREEN
OPEN
ACCESS

Dépôt d'articles de revues à comité de lecture sur une **archive ouverte** (Hal) ; **pas de coûts** à la charge de l'auteur. Il est nécessaire de respecter le **délai d'embargo** de 6 à 12 mois imposé par la revue avant diffusion en Open Access.

OU

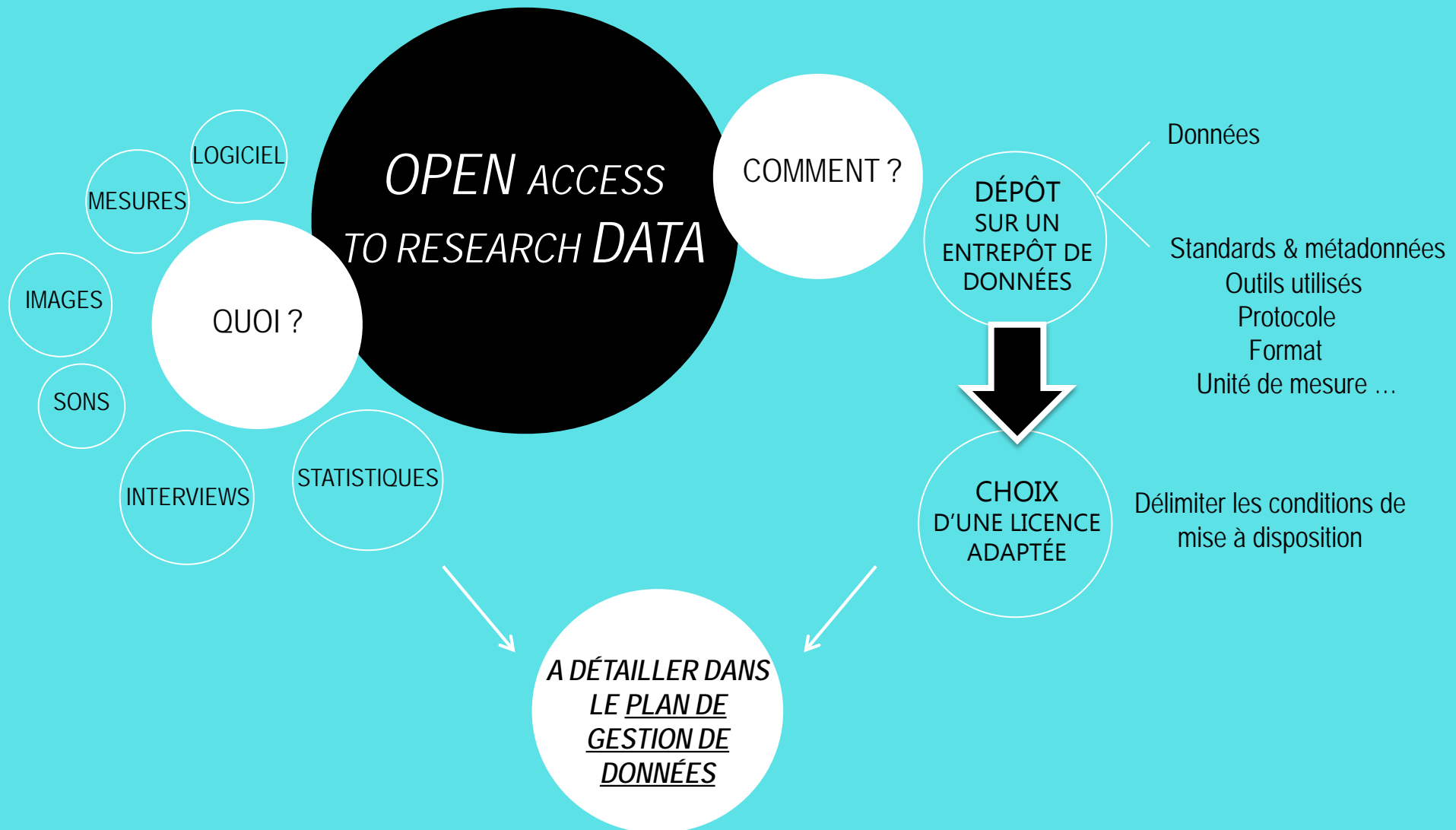
GOLD
OPEN
ACCESS

Publication **directe et immédiate** de l'article dans **une revue en Open Access**, sous réserve de paiement d'un droit (APC - Author Processing Charges).



OPEN DATA

Mise en ligne en accès libre, large et gratuit, des données de recherche afin de permettre à tout utilisateur leur **extraction**, leur **exploitation**, leur **reproduction** et leur **dissémination**.



IMPACTS ET RETOMBÉES : Définition



IMPACTS ET RETOMBÉES

Exemples

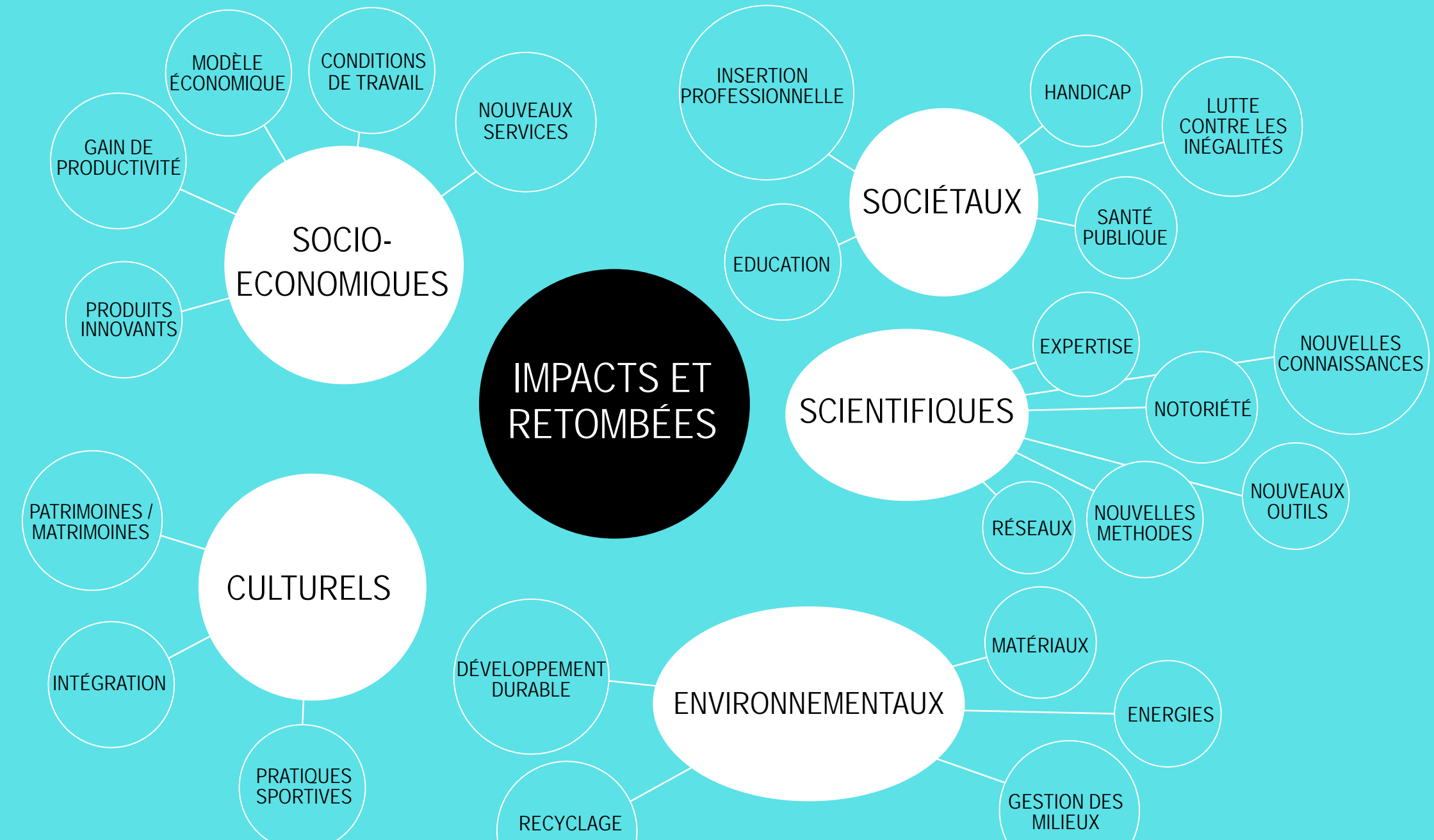
INDICATEURS

Apports des résultats du projet à court, moyen et long terme, pour les acteurs-clés.

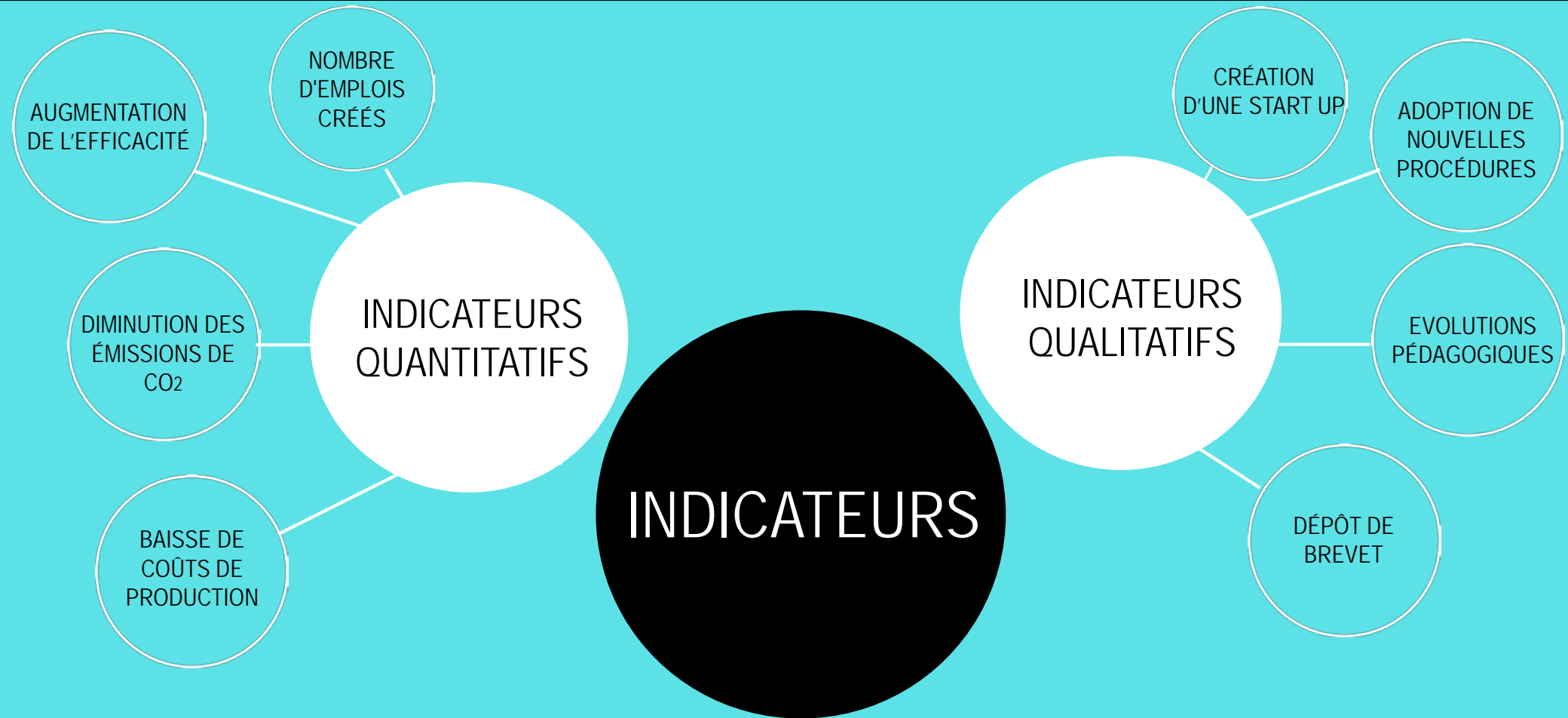
Ces retombées peuvent être scientifiques, économiques, sociétales, culturelles, environnementales... Elles concernent le chercheur et son entourage scientifique (laboratoire, collaborateurs, établissement), mais aussi les participants du projet, le grand public, les acteurs socio-économiques.

Les impacts et retombées du projet sont évalués à l'aide d'indicateurs.

IMPACTS ET RETOMBÉES : Exemples

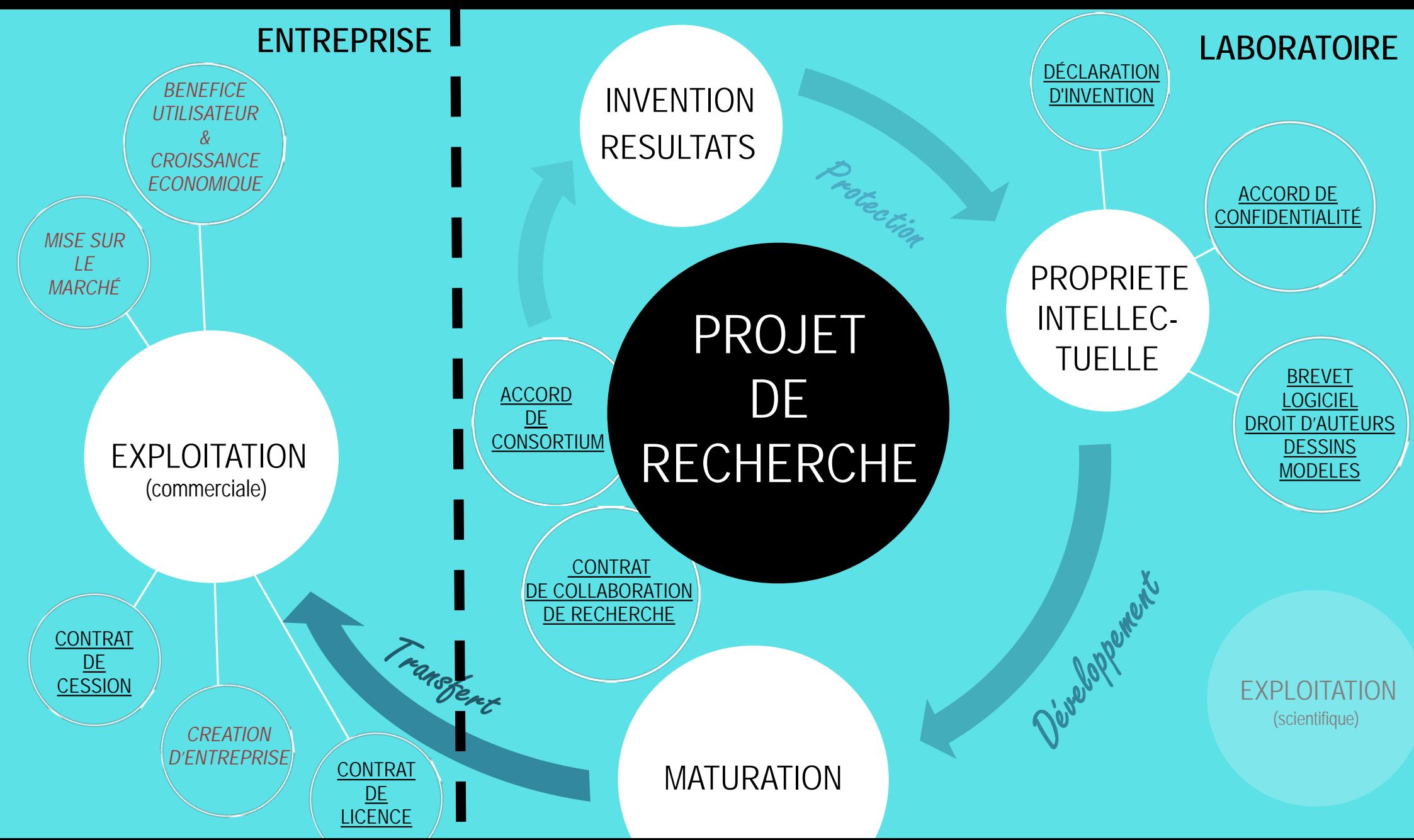


INDICATEURS : Exemples



On mesure les impacts et retombées d'un projet à l'aide d'indicateurs définis au préalable. Ceux-ci permettront d'évaluer l'efficacité du projet en lien avec les objectifs et les résultats attendus.

VALORISATION DE LA RECHERCHE



Documents relatifs à la PROPRIETE INTELLECTUELLE

DÉCLARATION D'INVENTION

Document légal et obligatoire mis à la disposition des employés ayant une activité inventive pour communiquer à leurs employeurs les informations essentielles sur la nature de leurs résultats.

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Également appelé "*NDA : Non Disclosure Agreement*", il a pour objet d'obliger les partenaires signataires à garder un certain nombre d'informations strictement confidentielles.

Protection par dépôt de

BREVET

Le brevet est un titre de propriété industrielle permettant de protéger une invention. Il confère à son titulaire un monopole d'exploitation sur l'invention interdisant ainsi toute copie, distribution, utilisation ou exploitation à des fins commerciales.

DESSINS / MODELES

Le dépôt de Dessins et Modèles permet de protéger l'apparence d'un produit ou d'une partie du produit pour la forme, la texture, l'ornementation ou l'esthétique.

LOGICIEL Droit d'auteur

Le dépôt de logiciel se fait à l'Agence de Protection des Programmes (APP). Cela permet d'enregistrer et ainsi protéger une création numérique (logiciels, applications mobiles, bases de données, sites web, etc.) en l'inscrivant dans le registre international IDDN (International Identifier of Digital Works), dont l'APP est le dépositaire exclusif.



Documents relatifs au PARTENARIAT PUBLIC - PRIVE

CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE

Contrat **entre deux partenaires** (publics et éventuellement privés) dans le cadre d'un projet de recherche collaborative qui est liée à un flux financier (financement extérieur ou en interne).

ACCORD DE CONSORTIUM

Accord signé entre **plus de deux partenaires** dans le cadre d'un projet de recherche collaboratif qui définit leurs droits et obligations mutuels : propriété intellectuelle, exploitation des résultats, management du projet, confidentialité, avec ou sans contribution financière.

ACCORD DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

Egalement appelé "*MTA : Material Transfer Agreement*", il a pour objet de transférer à une autre partie des matériaux (biologiques, végétaux, chimiques) à des fins de recherche et/ou de tests selon des termes et conditions clairement définis.

RECHERCHE

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Contrat qui décrit la nature des prestations fournies par le prestataire en contrepartie d'une rémunération préalablement définie et encadre les relations contractuelles entre les parties.



LICENCE

Contrat par lequel le titulaire d'un droit en autorise l'exploitation par un tiers moyennant le paiement d'une redevance. Il permet en général de rentabiliser un investissement technologique sans céder ses droits sur le bien concerné.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

CONTRAT DE CESSION

Contrat par lequel le titulaire d'un droit cède ce droit à un tiers moyennant un paiement d'une somme donnée, une fois pour toute.

